

| Qualiopi | |
|----------|----|
| C1 | I1 |
| C3 | I9 |

Conditions générales de vente

1) OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées « CGV ») régissent les relations entre CCH COACHING LSF et son Client, pour les réalisations de prestations de services et/ou de formation. Toute commande de prestation par le Client implique l'acceptation sans réserve de ces présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client (y compris les éventuelles conditions générales d'achat). CCH COACHING LSF dispense des prestations de conseils professionnel, coaching, formation, et bilans de compétences.

2) DOCUMENTS CONTRACTUELS

Toute prestation de services ou de formation fait l'objet d'un devis établi par CCH COACHING accompagné des conditions générales de vente. Une fois le devis signé par le client, et en fonction de la nature de la prestation, CCH COACHING LSF fait parvenir au Client en double exemplaire une convention de formation professionnelle, et/ou un contrat de prestations de services. Le Client s'engage à retourner un exemplaire signé, daté avant le démarrage de la prestation. L'acte contractuel doit comporter les mentions obligatoires telles que notamment : Nom, Prénom, Raison Sociale du client, numéro de Siret, sa domiciliation, Nom et prénom du représentant dûment habilité ainsi que tout renseignement d'ordre pratique (téléphone, nom interlocuteur, mail).

Toute commande de prestation n'est enregistrée qu'à réception d'un document écrit.

2.1 Autres documents dans le cadre des actions de formation :

Dès réception du devis signé par le client mentionnant les prestations choisies, CCH COACHING LSF lui adressera la convention de formation sur laquelle figurent le nom du (des) stagiaire(s), l'intitulé du stage, dates et lieu de celui-ci, ainsi que le programme détaillé de formation.

Avant la formation :

Convocation : Lorsque la formation est organisée en intra, les convocations sont à la charge de l'entreprise. Lorsque les formations sont organisées par CCH COACHING, une convocation à la formation sera adressée personnellement à l'ensemble des stagiaires une semaine avant le stage.

Après la formation :

Sont remis les documents suivants :

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de participation et/ou de réussite : Le stagiaire recevra, à titre personnel, à la fin de son stage, une attestation individuelle de suivi de formation.

En cas de subrogation de paiement par l'OPCO du client, CCH COACHING LSF fournit les attestations de présence.

Sans subrogation, CCH COACHING fournit au client les documents énumérés ci-dessus à réception du paiement.

Dans le cas d'achat de formation par un client non professionnel.

Le client non professionnel est toute personne physique qui achète à titre individuel et à ses frais une ou plusieurs prestations de formation ou d'accompagnement à CCH COACHING LSF.

Dans ce cas, un contrat de formation professionnelle conforme aux prescriptions de l'article 6353-4 du Code du travail est obligatoirement conclu. A compter de la signature du contrat, le client non professionnel dispose d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires. L'avis de rétractation se fait par lettre recommandée avec avis de réception ou par mail.

cch.coaching.lsf@gmail.com - Tel 06 87 24 96 72 – www.cch-coaching-lsf.com

3) PRIX, FACTURATION ET REGLEMENT

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. CCH COACHING LSF est exonéré de TVA pour les actions de formation et bilan de compétences. Les prix sont à majorer de la TVA au taux en vigueur pour les prestations de service hors formation.

Les éventuels frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s), ainsi que leurs frais de repas, d'hébergement, de location de salle, de documentation et de location de matériel courant sont facturés en complément.

Un acompte de 30% peut être demandé. Si non, la facture est réglée par virement, ou chèque dans un délai de 30 jours à réception de la facture.

Toute journée de prestation commencée est due en totalité si la formation n'a pas pu avoir lieu du fait du client.

En cas de non-paiement d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, CCH COACHING LSF se réserve la faculté de suspendre toute prestation de service en cours ou à venir.

4) REGLEMENT PAR UN OPCO DANS LE CADRE D'UNE ACTION DE FORMATION

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De l'indiquer sur son devis
- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et d'en suivre la bonne exécution de paiement. En cas de prise en charge partielle, le reliquat sera facturé au client.
- Si CCH COACHING LSF n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO avant le début de la formation, le Client sera facturé en intégralité du coût de la prestation.

5) PENALITES DE RETARD

Tout retard ou défaut de paiement entraînera de plein droit :

- L'exigibilité immédiate de toute somme restant due,
- Le calcul et le paiement d'une pénalité de retard sous forme d'intérêts à un taux équivalent à trois (3) fois le taux d'intérêt légal (en vigueur au jour de la facturation des prestations).

Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter du jour suivant la date de règlement de la facture, jusqu'à son paiement total, sans qu'aucun rappel ou mise en demeure préalable ne soient nécessaires. Le taux applicable est calculé prorata-temporis.

- Le droit pour CCH COACHING LSF de suspendre l'exécution de la prestation de services en cours et de surseoir à toute nouvelle commande ou livraison.

6) HORAIRES ET ACCUEIL

Sauf indication contraire portée sur la convention de formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Les horaires sont adaptés aux rythmes et aux besoins de l'entreprise lorsque les formations sont en intra.

En Inter, les horaires sont 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

7) CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT DE PRESTATION

A l'initiative du Client

Toute annulation de prestation, par le Client doit être communiquée par écrit, au moins 15 jours francs avant le début de la prestation, sauf en cas de force majeure.

Sinon, il sera dû une partie du montant de la prestation (service) ou des frais pédagogiques (formation) à titre indemnitaire.

Si toutefois un report de la prestation annulée est possible dans les 3 mois suivant la date initialement programmée, cette indemnité forfaitaire sera abaissée de 10% pour frais de gestion occasionnés.

À l'initiative de CCH COACHING LSF

CCH COACHING LSF se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une prestation sans préavis et à effet immédiat, notamment en cas d'indisponibilité du consultant et impossibilité de le remplacer dans sa discipline, et ce, sans indemnités versées au Client.

De plus, CCH COACHING LSF ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure notamment la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux externes à CCH COACHING LSF, les catastrophes naturelles, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de CCH COACHING LSF.

8) INTUITU PERSONAE & SOUS-TRAITANCE

Le présent contrat est conclu en considération des compétences des parties.

En conséquence, le présent contrat est incessible par les parties, sauf accord exprès, écrit et préalable du cocontractant. Les inscriptions aux formations de CCH COACHING LSF sont donc strictement personnelles. Tout transfert de l'inscription au profit d'un tiers ou mise à disposition des supports de la formation à quelque titre que ce soit est strictement interdit.

9) PROPRIETE INTELLECTUELLE

CCH COACHING LSF est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle attachés aux documents, supports de formation, outils et méthodes mis à la disposition du client lors des prestations de services ou des prestations de formation.

Le Client s'interdit donc de reproduire, directement ou indirectement, à quelque titre, sous quelque forme et pour quelque cause que ce soit, tout ou partie des droits de Propriété Intellectuelle auxquels il a pu avoir accès sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de CCH COACHING LSF.

10) CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à la confidentialité, et donc à ne pas divulguer ou communiquer à des tiers par quelque moyen que ce soit, les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale transmise par CCH COACHING LSF au Client.

11) LIMITATION DE RESPONSABILITE – ASSURANCES

CCH COACHING LSF ne peut en aucun cas être tenue à l'obtention d'un résultat dans les prestations de coaching et de conseils. En la matière, CCH COACHING LSF est tenue à une obligation de moyens.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de CCH COACHING LSF est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de CCH COACHING LSF est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de CCH COACHING LSF ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

CCH COACHING LSF a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle, dont une copie d'attestation sera transmise au Client sur demande.

12) INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client et les stagiaires à CCH COACHING LSF en application et dans l'exécution du service pourront être communiquées aux partenaires contractuels de CCH COACHING LSF pour les besoins dudit service.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés qui est applicable à ces informations, le Client et les stagiaires peuvent s'opposer à une telle communication des informations les concernant, par demande écrite à CCH COACHING LSF. Ils peuvent également à tout moment exercer leurs droits d'accès et de rectification dans le fichier de CCH COACHING LSF.

13) COMMUNICATION

Le Client accepte d'être cité par CCH COACHING LSF comme client de ses offres de services.

Sous réserve du respect des dispositions des articles 8 et 9, CCH COACHING LSF peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. Les CGV concernent CCH COACHING LSF et l'ensemble de ses appellations éventuelles futures.

14) RENONCIATION

Le fait pour CCH COACHING LSF de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir de ces mêmes clauses.

15) DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV et les relations contractuelles entre CCH COACHING LSF et ses Clients relèvent de la loi française.

16) ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Bretagne, quel que soit le siège ou la résidence du Client. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de CCH COACHING LSF qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

17) ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par CCH COACHING LSF à son siège social BP 2 Place Charles de Gaule, 22940 PLAINTEL.